

*Rassemblement pour le retour  
Et la démocratie au Rwanda.  
(RDR)*

## **Nouvel Appel Au Dialogue**

Bruxelles le 9 juillet 1996

Le Rassemblement pour le Retour et la Démocratie au Rwanda a proposé à plusieurs reprises au gouvernement-FPR d'entamer des négociations devant préciser les conditions de sécurité préalables au rapatriement des réfugiés, à la récupération de leurs biens et la mise en place des institutions pouvant garantir les libertés et la sécurité de chaque rwandais.

En date du 11 mai 1995, une lettre du Président du RDR a été envoyée au Premier Ministre, Monsieur Faustin Twagiramungu, lui demandant d'ouvrir des négociations en vue du retour des réfugiés.

En date du 15 mai, une nouvelle lettre a été adressée au Gouvernement de Kigali et à la Communauté Internationale par le Secrétaire Exécutif du RDR pour demander l'ouverture d'un dialogue avec le nouveau pouvoir de Kigali.

En date du 11 septembre 1995, un document appelé « Nouvel appel en Faveur des Réfugiés Rwandais » a été soumis par le porte parole du RDR afin d'attirer une fois de plus l'attention sur la nécessité d'un dialogue.

En date du 27 décembre 1995, une lettre a été envoyée à Monsieur Paul Kagame, Vice-président et Ministre de la Défense, pour lui rappeler ses responsabilités et lui demander d'accepter le dialogue.

En date du 8 février 1996, à la clôture du Premier Congrès du RDR tenu à Bukavu, un appel solennel en faveur d'un dialogue a été lancé par le Président du RDR en direction du gouvernement de Kigali, du FPR et de la Communauté Internationale.

Ces appels au dialogue, complétés par des documents et des mémorandum adressés au Secrétaire Général de l'ONU, au Secrétaire Général de l'OUA, aux pays qui ont parrainé les Accords de Paix d'Arusha et aux principaux pays et organismes qui financent le Rwanda aux différents médiateurs tel que l'Ancien Président Jimmy Carter n'ont pas été suivis d'effet et ont été rejetés par le FPR.

Soucieux de trouver une solution pour le retour rapide et pacifique des réfugiés, le Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda. -RDR- avait, en date du 11 septembre 1995, formulé des propositions susceptibles de faciliter le rapatriement des Réfugiés. Le RDR proposait alors la mise sur pied d'une commission mixte comprenant le Haut Commissariat des Nations unies Pour les Réfugiés -HCR., des représentants des pays d'accueil et des représentants du RDR. La composition de la commission devait inspirer la confiance des Réfugiés candidats au retour. Cette commission devait étudier les modalités pratiques du rapatriement et devait en établir les échéances.

Les principaux éléments des propositions soumises s'articulaient autour de la libération des biens des Réfugiés occupés illégalement par le FPR et ses sympathisants venus de l'Ouganda, du Burundi et du Zaïre principalement, la gestion des camps de transit à l'intérieur du pays et l'acheminement des rapatriés dans leurs communes d'origine ; la garantie de sécurité, celle-ci ne pouvait être assurée par l'armée du FPR et par sa police militaire ; la garantie d'une justice impartiale, l'arrêt des emprisonnements arbitraires : la réintégration de tous les Réfugiés rapatriés dans leurs secteurs

socioprofessionnels selon l'esprit de l'Accord de Paix d'Arusha et l'établissement d'un échéancier permettant la reprise des activités politiques à l'intérieur du pays.

Ni le HCR, ni le Gouvernement -FPR, ni les pays d'accueil n'ont répondu favorablement à cet appel, épousant la thèse de Kigali, selon laquelle l'implication d'une organisation représentant les réfugiés dans le processus du retour des réfugiés signifiait de facto la remise en question de sa « légitimité » du gouvernement de Kigali. Le RDR avait formulé ces propositions car il est convaincu que les mesures coercitives à l'encontre des réfugiés pour les forces à rencontrer ne faciliteront pas le rapatriement et le retour à la paix.

Le RDR a renouvelé son appel aux principaux pays bailleurs de fonds du Rwanda, réunis à la Table Ronde de Genève du 19 au 21 juin 1996, pour qu'ils continuent à accorder protection et moyen suffisants pour la protection des Réfugié, en attendant que des conditions propices pour un retour volontaire des réfugiés dans leur pays soient réunies. Il a invité également ces pays à user de tous les moyens pour que la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés soit intégralement appliquée à ces réfugiés et que les droits inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme leurs soient reconnue, notamment le droit à la vie, le droit à l'éducation de leurs enfants, à l'abri, à la santé, à travailler et à voyager.

Pour une solution rapide et pacifique du conflit rwandais, le RDR a de nouveau demandé au 32<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etats et de Gouvernements de l'OUA réunis à Yaoundé au Cameroun d'encourager la « tenue de négociations sérieuses entre le Gouvernement de Kigali et les représentants des réfugiés avec la participation de la Communauté internationale dans les mêmes conditions que les négociations de paix d'Arusha en 1992/93. Ces négociations porteraient essentiellement sur l'actualisation de l' Accord de Paix d'Arusha et les conditions propices au retour volontaire des réfugiés dans leur pays ».

Le RDR –représentants des réfugiés rwandais et des rwandais exclus de la gouvernance du pays, réaffirme sa totale conviction que le conflit rwandais qui est essentiellement sociopolitique doit être résolu par des voies politiques, par la négociation et non par la voie militaire. Une solution politique, pacifique et durable pour le Rwanda est encore possible, mais celle-ci ne peut être trouvée sans la participation, en toute souveraineté, de tout le Peuple Rwandais, dont les représentants des réfugiés et des Rwandais exclus de la gouvernance du pays.

C'est pourquoi, le Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda. -RDR-, lance un nouvel appel au gouvernement de Kigali et au FPR pour entamer un dialogue direct et franc afin d'arriver à un accord permettant le retour rapide des réfugiés et leur réinstallation dans leur biens et l'établissement des conditions d'une paix durable au Rwanda. Le Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda lance également un nouvel appel aux pays bailleur de fonds du Rwanda, aux pays qui avaient parrainé les Accords de Paix d'Arusha et aux pays qui ont accueilli les réfugiés rwandais pour qu'ils usent de leur influence pour amener le gouvernement de Kigali et le FPR à accepter cette offre de dialogue.

Seul un dialogue franc et sincère entre le FPR et les représentants des réfugiés et des rwandais exclus de la gouvernance du pays pourra résoudre durablement la crise rwandaise. Par contre, l'intransigeance et le refus du dialogue de la part du pouvoir à Kigali justifieront les tenants des solutions extrêmes qui risquent de conduire la Rwanda vers une nouvelle catastrophe que nous devons tous éviter.

Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda. -RDR

Fraçois Nzabahimana

Président (Sé)

## ANNEXE I

### LES EXILES RWANDAIS VEUILLENT RENTRER RAPIDEMENT ET PACIFIQUEMENT

Dans l'analyse du problème rwandais, il est regrettable que certains ont épousé l'approche selon laquelle il n'y a au Rwanda et dans les camps des réfugiés, que des bons d'un côté et des mauvais de l'autre côté. Certains observateurs mal avertis épousent la propagande du vainqueur de la guerre selon laquelle il y a au Rwanda une ethnie de criminels. Les groupes communément appelés « milices » n'ont reçu aucune caution des ethnies auxquels membres appartient. Le FPR- Inkotanyi non plus n'a demandé aucun mandat aux tutsi qu'il prétendait représenter avant de déclencher la guerre et de mener une guerre totale, qui a fait des milliers de victimes, pour s'emparer du pouvoir par les armes.

*En vérité, les différents groupes ou individus impliqués dans les actes criminels ont engagé leurs responsabilités personnelles et non celles des ethnies auxquelles ils appartiennent. Il ne convient donc pas de diaboliser une ethnie.*

Par ailleurs, une propagande malicieusement orchestrée véhicule une opinion selon laquelle les personnes exilées ont fui en raison de leur participation aux massacres ou de leur appartenance à la mouvance présidentielle accusée d'avoir planifié, organisé et exécuté le génocide. En réalité, la population rwandaise en exil ou au Rwanda considère le FPR comme une armée d'invasion et d'occupation qui, avec l'appui de l'Ouganda, s'est emparé du pouvoir. La guerre déclenchée le 1<sup>er</sup> Octobre 1990 par le FPR à partir de l'Ouganda avait provoqué le déplacement de plus d'un million de personnes à l'intérieur du Rwanda avant l'assassinat des Présidents Juvénal Habyalimana et Cyprien Ntaryamira en avril 1994. L'ensemble des réfugiés comprend une grande partie des personnes qui ont fui le FPR - Inkotanyi depuis le début de guerre en 1990. Le déplacement des populations des zones conquises a toujours fait partie de la stratégie du FPR- Inkotanyi lors de sa démarche pour prendre le pouvoir.

L'exode massif de la population rwandaise a commencé dès l'annonce de l'attentat et suite à la reprise de la guerre. Beaucoup de personnes ont fui dès le début des massacres, avant qu'ils ne se généralisent. Il y eut des départs collectifs sous la pression de la guerre et des massacres, l'exode s'est généralisé dans les régions conquises par le FPR, plusieurs personnes, dont des personnalités politiques ayant collaboré avec le FPR, continuent de prendre le chemin de l'exil.

Le FPR – Inkotanyi est conscient que son pouvoir, acquis par les armes n'est pas représentatif et est contesté par la population qui n'a pas confiance en lui et qui conteste la légitimité de son pouvoir. Il est dès lors plus facile de comprendre que le FPR, malgré ses discours lénifiants, n'a pas intérêt à un retour rapide des réfugiés. Le FPR MET TOUT EN OUEVRE PPOUR accentuer son emprise sur le pays et asseoir son pouvoir.

Aujourd'hui, les rwandais en exil, plus particulièrement ceux qui se trouvent dans des pays africains, sont confrontés à une multitude de problèmes. Le Haut Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés refuse de leur reconnaître le statut de réfugié. Ce refus prive ainsi à des milliers de rwandais de la protection et des droits liés à ce statut. Le FPR vient de changer les cartes d'identité et les passeports reniant de ce fait le droit de nationalité à des millions de personnes ; parallèlement, des pressions continues sont exercées sur les réfugiés pour les pousser à rentrer. Ces pressions se traduisent par des restrictions aux déplacements, la fermeture des écoles ou la diminution de l'assistance humanitaire et sanitaire accordée aux réfugiés dans les camps.

L'arme alimentaire, pourtant interdite par les Conventions internationales, est utilisée contre les réfugiés rwandais. La nouvelle notion d'intimidateurs pousse les pays hôtes à arrêter certaines personnalités accusées d'empêcher les réfugiés de rentrer.

Les réfugiés veulent retourner au Rwanda mais des raisons objectives les en dissuadent :

**a) Les violations massives et flagrantes des droits de l'homme notamment :**

- Les exécutions sommaires et les massacres de populations civiles tels qu'à Kibeho, à Save, à Kanama, à Birambo, à Rutsuro...
- Les arrestations massives et arbitraires opérées par l'armée du FPR et sa police militaire.
- L'emprisonnement des réfugiés qui sont déjà retourné au Rwanda.
- L'insécurité généralisée sur l'ensemble du territoire rwandais.
- L'institutionnalisation des actes dits de vengeance.
- La déportation de populations.
- La disparition de leaders et d'intellectuels hutu.
- L'impunité des criminels du FPR couverts par le pouvoir en place et les fonctions qu'ils exercent.
- L'accaparement des biens des exilés distribués aux partisans du FPR en guise de butin de guerre.

**b) La mainmise du FPR sur tous les rouages de l'appareil de l'Etat.**

Le FPR dispose des pouvoirs absolus au gouvernement, à l'Assemblée Nationale de Transition, dans l'administration publique, dans l'armée et les autres services de la sécurité

Le FPR a également la mainmise totale sur l'économie du pays par le biais des hommes d'affaires étrangers qu'il a amené dans son sillage et qu'il a installé dans des biens et entreprises appartenants aux exilés.

**c) L'illégalité et la fragilité des institutions.**

Après sa conquête militaire du pays, le FPR a nommé Monsieur Pasteur Bizimungu, un de ses membres, à la Présidence de la République, en remplacement du président Juvénal Habyalimana assassiné trois mois plutôt. Le Premier Ministre, Faustin Twagiramungu, nommé en référence aux Accords de Paix d'Arusha, a été forcé de démissionner en août 1995, le FPR a installé unilatéralement son remplaçant.

Comme le RDR l'a rappelé aux bailleurs de fonds du Rwanda réunis à la Table ronde de Genève du 19 au 21 juin 1996, les exilés rwandais veulent rentrer rapidement et en sécurité mais « *le régime FPR fait tout pour décourager le retour des réfugiés parce qu'il a peur de perdre les biens appartenant à ces réfugiés qu'il a mis à la disposition de ses membres comme butin de guerre ainsi que les pouvoirs qu'il a accaparés par la force.* »

## ANNEXE II

### **Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda. RDR**

#### **Brève présentation**

Le Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda. - RDR- a été créé le 3 avril 1995. Le Rassemblement pour le retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda. -RDR  
Le RDR est une organisation autonome, pluraliste et indépendante de tous les partis politiques traditionnels rwandais. Il regroupe des rwandais de l'intérieur du pays et en exil sans distinction d'appartenance politique, ethnique, régionale, confessionnelle et professionnelle.

Le RDR s'est fixé comme objectif principal de mobiliser les rwandais et la communauté internationale à s'engager pour le retour rapide des réfugiés dans la sécurité et dans la dignité ; pour l'instauration d'un Etat de Droit respectueux des valeurs démocratiques et pour la reconstruction physique et morale du pays.

Le Rwanda a été éprouvé par la catastrophe humaine déclenchée par la guerre imposée au peuple Rwandais par le FPR-Inkotanyi qui a attaqué le pays le 1<sup>er</sup> Octobre 1990 à partir de l'Ouganda. Au cours de cette guerre de graves violations des droits de l'homme ont été commises par les parties en conflit. Ces violations ont culminé après l'assassinat du Président Juvénal Habyalimana et du Président Cyprien Ntaryamira le 6 avril 1994.

Le RDR a condamné avec énergie les crimes de guerre, le génocide, les crimes contre l'humanité et les graves violations du droit humanitaire perpétrés dans le cadre de cette guerre. Il a demandé que le Tribunal International Pénal pour le Rwanda organise le procès des auteurs de ces crimes avec impartialité. Toutefois, ce tribunal ne sera jamais crédible s'il ne procède pas à l'identification et au jugement des responsables de l'assassinat des présidents rwandais et burundais, Juvénal Habyalimana et Cyprien Ntaryamira ainsi que leurs suites respectives.

Dans la médiation et dans la dénonciation des crimes commis au Rwanda, on a trop tendance à occulter et à banaliser les crimes commis par le FPR-Inkotanyi. Pour Le Rassemblement pour le Retour et la Démocratie au Rwanda -RDR, la justice doit s'exercer équitablement pour tous. Le génocide commis sur la population tutsi ne peut pas servir à légitimer le pouvoir du FPR ni à couvrir les crimes et le génocide commis par les troupes sur la population hutu.

---